En Durance, allons-nous être SAGE ?

En dépit de son importance et des enjeux qu'elle représente, la Durance n'a pas, à ce jour de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Notre région, comparativement aux autres régions françaises, est largement en retard dans l'élaboration et la mise en œuvre des instruments d'analyse et d'intervention dans le domaine de l'eau. Cette situation est d'autant plus préoccupante que le bassin de la Durance, situé à l'interface des climats alpin et méditerranéen, joue un rôle essentiel alors qu'il est plus particulièrement concerné par les conséquences du changement climatique.

Depuis trois ans, les « acteurs de l'eau » ont lancé le processus d'élaboration d'un SAGE Durance et en ont confié l'animation au SMAVD (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance) qui, depuis 2010, a reçu la qualification d'EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin). Après une phase d'études préliminaires et de concertation, une proposition de périmètre et de composition de la future Commission Locale de l'Eau (CLE), qui aura à décider des orientations du SAGE et de leur mise en œuvre, est soumise à l'approbation de l'Etat.

Notre association SOS Durance Vivante est intervenue activement dans la concertation, tout particulièrement lors de la journée des associations organisée par le SMAVD le 21 janvier 2020. Convaincus de l'importance des enjeux et de la nécessité d'impliquer toutes les forces vives, nous avons présenté notre candidature pour la future CLE. Le Président du SMAVD n'a pas donné suite à notre demande, ce que nous regrettons. La place « réservée » aux associations impliquées dans la défense de l'environnement (3%) est anormalement faible.

SOS Durance Vivante a pour objet la protection de la rivière et de son bassin versant. Elle œuvre pour la renaturation de la rivière et entend lui donner la parole. Il nous paraît dommageable qu'une association comme la nôtre, active et reconnue par un grand nombre d'interlocuteurs du monde associatif, des acteurs économiques et des institutions publiques, ne puisse jouer un rôle direct dans l'élaboration du SAGE.

Pour enclencher la réflexion collective, nous avançons des propositions :

- **Traiter la Durance et son bassin comme un tout, constituant notre bien commun**
- **Engager un processus de renaturation**
- **Ne pas aggraver l'artificialisation**
- **Favoriser des pratiques économes dans tous les usages**
- **Prendre en compte les conséquences du changement climatique**
- **Pour une Durance intégrée à son territoire et reconnue par la population**

Parce qu'il est essentiel d'engager rapidement un véritable débat sur les orientations, nous avons élaboré ce dossier afin, dans un premier temps, de le soumettre à l'appréciation et la discussion des personnes concernées, d'abord les représentants des organismes pressentis pour participer à la CLE mais aussi les élus aux différentes échelles impliqués dans la gestion de l'eau, également les associations présentes à des titres divers.

Il nous paraît nécessaire de mettre ensuite sur la table les contributions et les éclairages pour que tous ceux qui sont concernés puissent se forger leur opinion. Nous espérons qu'au-delà des documents de qualité élaborés par le SMAVD, les idées et expressions citoyennes puissent figurer dans le débat et contribuer à l'élaboration d'une stratégie à la hauteur des enjeux.

Sommaire

1 - Durance : l'acuité des enjeux

1-1- La Durance, mère nourricière ou fléau

1-1-1- Une ressource vitale
1-1-2- Un espace écologique primordial
1-1-3- La « Vallée des énergies », une chaîne hydroélectrique stratégique
1-1-4- Des risques accrus

1-2- La fin des illusions ?

1-2-1- La ressource en eau n'est pas inépuisable
1-2-2- Une fausse impression de sécurité
1-2-3- Un suivi insuffisant dans de nombreux domaines
1-2-4- Des reculs préoccupants

2 - SOS Durance Vivante : un nouveau regard

La Durance sacrifiée
La Durance renaturée
La Durance Vivante, une alliée

3 - Le SAGE, une occasion à saisir

3-1- Un dispositif essentiel

3-1-1- Les règles applicables
3-1-2- Des orientations à développer
3-1-3- Un vide à combler

3-2- Mais une démarche aléatoire

3-2-1- Un processus complexe
3-2-2- Un repli de l'Etat sans passation de témoin
3-2-3- Les contradictions du SMAVD

3-3- Eviter l'enlisement

3-3-1- Un délai inacceptable
3-3-2- Le risque d'un consensus mou

4 - Pour avancer : nos propositions

4-1- Construire le projet

4-1-1- Des orientations
4-1-2- Des objectifs
4-1-3- Des actions

4-2- Enclencher une dynamique de l'action

4-2-1- D'emblée, une parole forte et claire
4-2-2- Pour accélérer, s'appuyer sur la mobilisation citoyenne
4-2-3- Pour un débat ouvert et approfondi : citoyens, élus, gestionnaires, usagers
4-2-4- Une construction collective et publique : un Parlement de Durance

5 - Poursuivre : vos réactions à ce dossier

Vos commentaires / Vos propositions / Vos engagements

1 - Durance : l'acuité des enjeux

1-1- La Durance, mère nourricière ou fléau

1-1-1 Une ressource vitale

➤ Près de 3 millions de personnes sont desservies en eau potable issue de la Durance, ses affluents et les aquifères qu'ils alimentent. Plusieurs des plus grandes métropoles sont directement concernées, notamment Marseille, Aix en Provence, Avignon et Toulon.

➤ Environ 100 000 ha de terrains sont irrigués par voie gravitaire et par aspersion à partir d'un exceptionnel réseau de canaux et de prises de plusieurs centaines de kilomètres.

Plus de 100 000 ha de surfaces irriguées

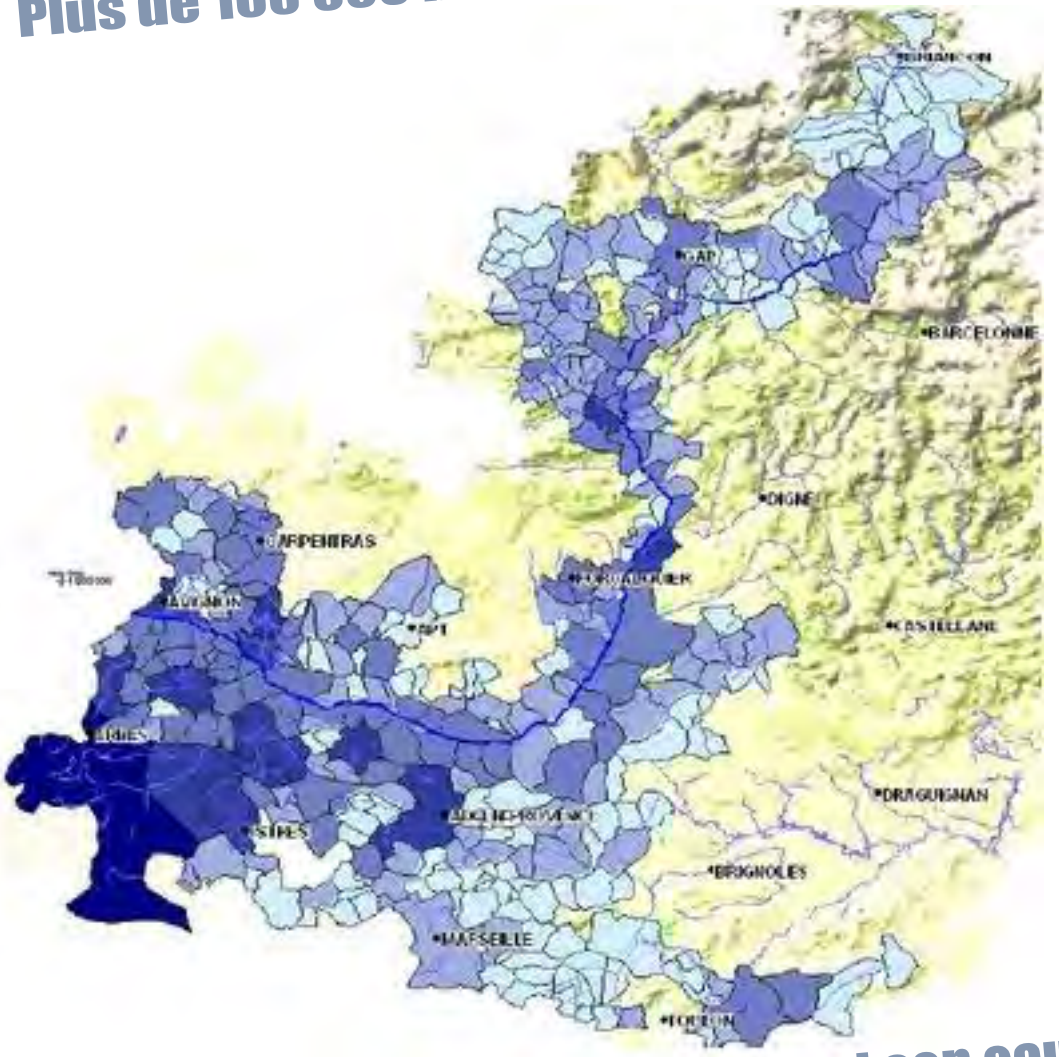

Près de 3 millions d'habitants boivent son eau

1-1-2 Un espace écologique primordial

➤ Le bassin de la Durance, d'une superficie de 14 000 km2 (près de la moitié de la Région Sud-PACA) est un axe majeur entre les domaines montagnard et méditerranéen, couloir d'échanges et de migrations.

➤ C'est un des plus grands ensembles de rivières en tresse d'Europe.

➤ Ces caractéristiques exceptionnelles ont conduit à le classer comme un des plus grands sites Natura 2000 en Europe (Durance, Buech, Asse, Guil, Clarée, Ubaye).

➤ La biodiversité y est remarquable : 260 espèces d'oiseaux, de nombreuses espèces de poissons dont certaines emblématiques (Apron du Rhône), une ripisylve très diversifiée.

Un des plus grands ensembles de rivières en tresse d'Europe

Un des plus grands sites Natura 2000

1-1-3 La « vallée des énergies », une chaîne hydroélectrique de dimensions régionale et nationale

➤ Le système hydroélectrique Durance-Verdon, qui comprend 30 centrales, 17 barrages, a une capacité de production de 2000 MW (l'équivalent de 2 centrales nucléaires) et représente 12% de la production hydroélectrique nationale et 40% de la production électrique en région Sud- PACA.

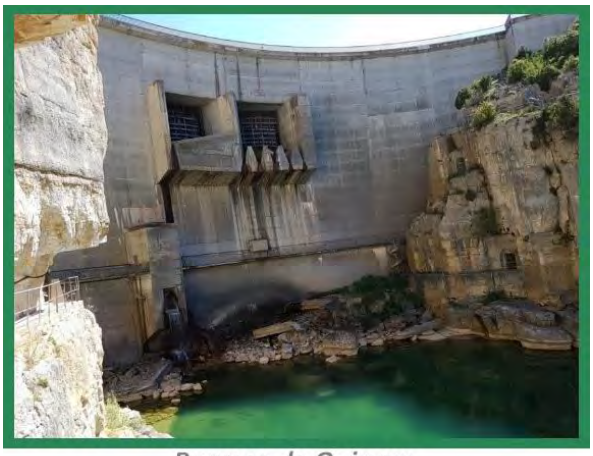

Barrage de Quinson

- Il est mobilisable en 10 minutes, ce qui permet le maintien de l'équilibre du réseau national en période de pointe.
- Les barrages forment des retenues d'un volume total de 2 milliards de m3 d'eau qui rendent des services multiples (électricité, agriculture, soutien d'étiage).
- À Cadarache l'ensemble CEA et ITER conjugue un centre de recherches sur le nucléaire et les énergies alternatives et une expérimentation mondiale de la fusion.

1-1-4 Des risques accrus

Cette ressource, ces services, les équilibres des écosystèmes, sont de plus en plus menacés. Des événements récents constituent des alertes qu'on ne saurait négliger.

La sécheresse de l'été 2019

Retenue de Serre-Ponçon

- Un faible enneigement et une période de sécheresse de plusieurs mois ont entraîné une baisse des réserves d'eau dans les retenues. La plus spectaculaire a concerné le lac de Serre-Ponçon dont la cote, fin août 2019, était inférieure de 7 m au niveau habituel. En conséquence, des plages ont dû être fermées et le débit consacré à la production électrique a été ralenti.
- Ce type de situation risque de se reproduire plus fréquemment dans l'avenir. Les prévisions (l'étude R2D2, les analyses prospectives de Météo France) indiquent à horizon 2050 un risque de baisse de la ressource en eau de 20 à 30%.

➢ Si les réserves, sur la Durance et le Verdon, ont permis, en 2019, de faire face aux besoins de l'agriculture et de l'eau potable, ce ne pourrait plus être le cas lors d'épisodes plus sévères.

Les inondations de décembre 2019

Capture d'écran BFM TV

- A partir de la fin novembre 2019, à la suite de fortes pluies, la Durance voit son débit augmenter et entraîne plusieurs inondations en moyenne et basse Durance (Sisteron et Manosque, Pertuis, Cavaillon, Caumont). Les affluents (notamment le Calavon/Coulon et l'Eze) entrent également en crue. La situation s'aggrave brusquement à Pertuis, entraînant l'évacuation d'urgence de 120 habitants.

➤ Cet épisode, qui a duré trois semaines, bien qu'entraînant des conséquences sérieuses, ne figure pourtant pas au rang des crues exceptionnelles ; le niveau de l'eau à la station de mesure de Cadarache, n'a pas dépassé 1900 m3/sec, alors qu'il est déjà monté historiquement à 5000, voire 6000 m3/sec. Mais l'urbanisation dans le lit majeur des rivières, le manque d'entretien des digues et ouvrages de protection, les modifications apportées à la morphologie des rivières (resserrement du lit, diminution des tresses, fermeture des zones d'expansion) ont grandement accru le risque.

➤ Les « phénomènes méditerranéens » deviennent de plus en plus violents (le dernier en date dans les Alpes Maritimes en octobre 2020) et surviennent à des périodes plus diverses ; la conjonction d'une crue générale de grande ampleur et d'un épisode localisé exceptionnel peut entraîner, tout particulièrement dans les secteurs de confluence, une montée des eaux qui dépasse les records historiques. Les références utilisées pour construire les digues ne seraient alors plus pertinentes.

1-2- La fin des illusions

Il est nécessaire de tirer rapidement les enseignements de ces situations qui traduisent un changement profond dans tous les domaines liés à l'eau.

1-2-1 La ressource en eau n'est pas inépuisable

➤ **90% de l'eau est détournée** dans le canal industriel pour la production d'électricité.

🡐 L'eau de la Durance et du Verdon doit permettre le **refroidissement des installations nucléaires** de Cadarache, auxquelles s'ajoute celle du réacteur de fusion ITER.

🡐 Le développement d'une **agriculture irriguée par aspersion** sur des surfaces auparavant sèches, génère une consommation accrue qui risque de ne pas être alimentée en période d'étiage.

➤ **L'artificialisation massive** a réduit les rechargements en eau des nappes ; le phénomène s'est aggravé par le remplacement de l'irrigation gravitaire (*les canaux*) par l'aspersion.

➤ Tous ces usages ont été **développés** sans que les impacts sur la rivière et l'ensemble du bassin hydraulique soient réellement analysés. **Le raisonnement, encore très présent dans les instances décisionnelles et les représentants des intérêts économiques, selon lequel la Durance et son bassin peuvent absorber toutes les demandes, supporter toutes les transformations, se heurte à une réalité de plus en plus parlante.**

1-2-2 Une fausse impression de sécurité

➤ Contrairement à une idée reçue, **les barrages**, s'ils peuvent jouer un rôle de régulateur dans les petites et moyennes crues, **ne protègent absolument pas contre les grandes crues**, ne serait-ce que parce que les affluents de la moyenne Durance, en aval de Serre-Ponçon, sont fortement générateurs de volumes d'eau.

➤ **Les ouvrages de régulation et de protection** montrent leurs limites et leur fragilité. A plusieurs reprises, des digues ont lâché ; la baisse du lit de la rivière en basse Durance (du fait des extractions de matériaux et de la réduction des apports solides en raison de la diminution du débit) fragilise les seuils, nécessitant d'importants travaux de confortement. Des berges et des ouvrages ont été déconsolidés et nécessitent des travaux dont l'ampleur n'est pas encore totalement déterminée.

➤ Ainsi, malgré les affirmations péremptoires développées dans les années 50 lors de la construction des grands équipements (et encore en cours jusqu'à aujourd'hui), **la Durance et son bassin ne sont pas « domptés »**. La fausse impression de sécurité a contribué à relâcher (voire abandonner) la vigilance. De nombreuses parties du lit inondable ont été urbanisées. On a vu que les crues catastrophiques d'octobre 2020 dans les vallées de la Tinée, la Vésubie et la Roya ont détruit des constructions pourtant autorisées par les documents d'urbanisme. **Il est donc indispensable**, alors que les projets en cours le long de la Durance, dans le lit inondable, concernent plusieurs centaines d'hectares, **de faire preuve de vigilance renforcée et d'esprit de responsabilité.**

1-2-3 Un suivi insuffisant dans de nombreux domaines

➤ Sur la répartition de la ressource

La loi du 13 août 1954 qui a défini le régime d'exploitation des grands aménagements hydrauliques a mis en place une « garantie de ressource » à la fois pour alimenter les canaux d'irrigation gravitaire et assurer un débit minimum dans le lit naturel.

➤ ***La répartition des eaux*** dans les canaux est effectuée par la Commission Exécutive de la Durance (CED) où siègent, outre l'Etat, les représentants des canaux et organismes préleveurs (dont la Société des Eaux de Marseille et la Société du Canal de Provence). Mais EDF, concessionnaire des ouvrages hydrauliques, n'y siège pas et la répartition entre l'hydroélectricité et les autres usages se réalise sur le mode de la « coopération ». Si la ressource vient à diminuer, notamment en été, cela nécessitera des arbitrages.

Actuellement, seul l'Etat a la capacité d'arbitrer, notamment au travers du contrôle qu'il exerce sur EDF : on a pu le vérifier en août 2019 lorsqu'EDF a « accepté » de diminuer le turbinage à Serre-Ponçon pour éviter une baisse supplémentaire du niveau, tout en demandant, publiquement, une compensation financière à cet effort. Or, deux évolutions mettent en cause cet équilibre fragile :

- La privatisation progressive d'EDF, aujourd'hui accélérée avec le projet « Hercule », qui transforme ses activités de service public en centres de profit indépendants des décisions de l'Etat
- La mise en concurrence des concessions hydroélectriques qui pourrait aboutir à une exploitation par des groupes privés fondée sur la rentabilité financière.

➤ ***Le débit réservé*** a été fixé arbitrairement à 5 m3/sec (mesuré à Mirabeau), alors que le débit naturel était à 180 m3/sec. En raison des graves conséquences environnementales constatées, il a été relevé à 9m3/sec. Cette mesure, même si elle entraîne quelques effets positifs, ne permet pas de répondre aux graves problèmes : la faiblesse du débit, conjuguée aux effets des prélèvements en matériaux, a profondément modifié la morphologie de la rivière, impactant la formation et l'évolution des tresses, la végétation de la ripisylve, le transit des poissons, la nidification des oiseaux, la sensibilité aux crues. ***Les seuils***, construits pour compenser la baisse de niveau et former une succession de retenues, sont autant de barrages bloquant la migration des poissons (ils ne sont équipés que de passes à anguilles) ; en outre, ils sont fragilisés et doivent être consolidés à grand frais.

➤ ***Il n'existe pas de dispositif d'ensemble***, à l'échelle du bassin, ni même de la seule Durance, pour définir les modes de gestion et de répartition de la ressource : le SMAVD n'a de compétence opérationnelle qu'en aval de Serre-Ponçon ; la CED n'intervient qu'en moyenne et basse Durance.

➤ Sur l'anticipation et la gestion des crises

➤ Le bassin de la Durance, lieu de confrontation des climats alpins et méditerranéen, avec des rivières à forte pente est, par nature, soumis à des risques importants, qu'il s'agisse des crues ou des étiages d'été, mais également des risques sismiques générés par la faille de la Durance et des risques technologiques (dont le moindre n'est pas la présence du Centre d'Etudes nucléaires de Cadarache et, aujourd'hui celle du réacteur à fusion ITER). Le changement climatique commence à produire ses effets sur l'ensemble de ces risques, comme les événements récents l'ont montré. On ajoutera que l'insuffisance du débit peut mettre en question le refroidissement des équipements de Cadarache, ce qui représente une contrainte supplémentaire.

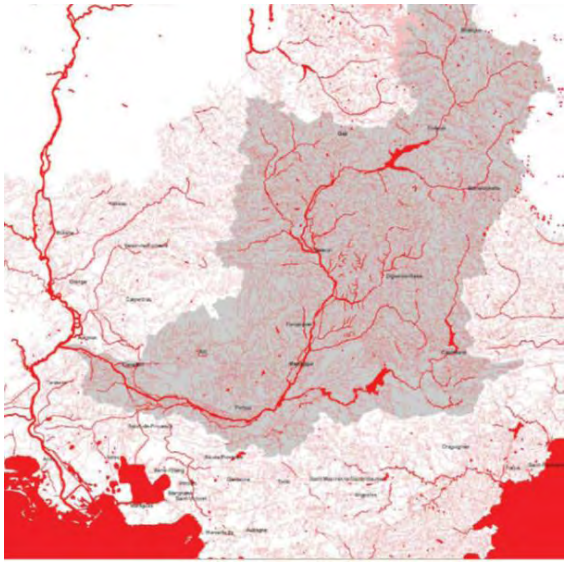

➤ Or la Durance et son bassin sont particulièrement sous-équipés en matière de prévention des risques et de gestion des crises. Ainsi***, il n'existe pas, à l'échelle du bassin, de dispositif d'alerte et de gestion de crise en matière d'inondation.*** Le SMAVD met au point un Atlas, mais il ne couvre actuellement que 50 km en basse Durance.

1-2-4 Des reculs préoccupants

Loin de rattraper le retard pris, on assiste, ces dernières années, à ***une véritable régression dans les moyens d'analyse, de contrôle et d'intervention.***

En voici quelques exemples :

➤ L'analyse de l'évolution de la nappe alluviale, pourtant décisive dans l'approvisionnement en eau potable, est incertaine (*SMAVD dossier de périmètre du projet de SAGE p 34*).

➤ Les relevés piézométriques sont passés de 2500 par an dans les années 60 à 20 actuellement ! (*dossier de périmètre du projet de SAGE p 34*).

➤ Le plan interdépartemental de lutte contre la pollution des eaux (1974) est obsolète et non renouvelé ; or la vulnérabilité à une pollution accidentelle est majeure et il n'y a pas de système d'alerte et de gestion de crise (dossier de périmètre p 81).

➤ La feuille de route 2016-2018 signée par l'Etat, la Région PACA, EDF, l'Agence de l'Eau et le SMAVD pour définir les orientations et acter les engagements partenariaux, n'a pas été renouvelée.

➤ Le contrat de rivière établissant le programme d'action et les financements des opérations sur le lit de la Durance, a été signé en 2008, s'est achevé en 2017 et n'a pas été renouvelé.

Nous le constatons, la Durance et son bassin sont particulièrement affectés, à la fois par des modes d'exploitation de plus en plus intensifs qui négligent le renouvellement de la ressource et par le changement climatique, déjà largement en cours mais dont les projections à 2050 (dossier R2D2 conduit par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse) prévoient une diminution de 20% des débits estivaux. Cette situation appelle à des changements profonds dans la manière de concevoir et mettre en œuvre des actions pour y faire face.

2- SOS Durance Vivante : un nouveau regard

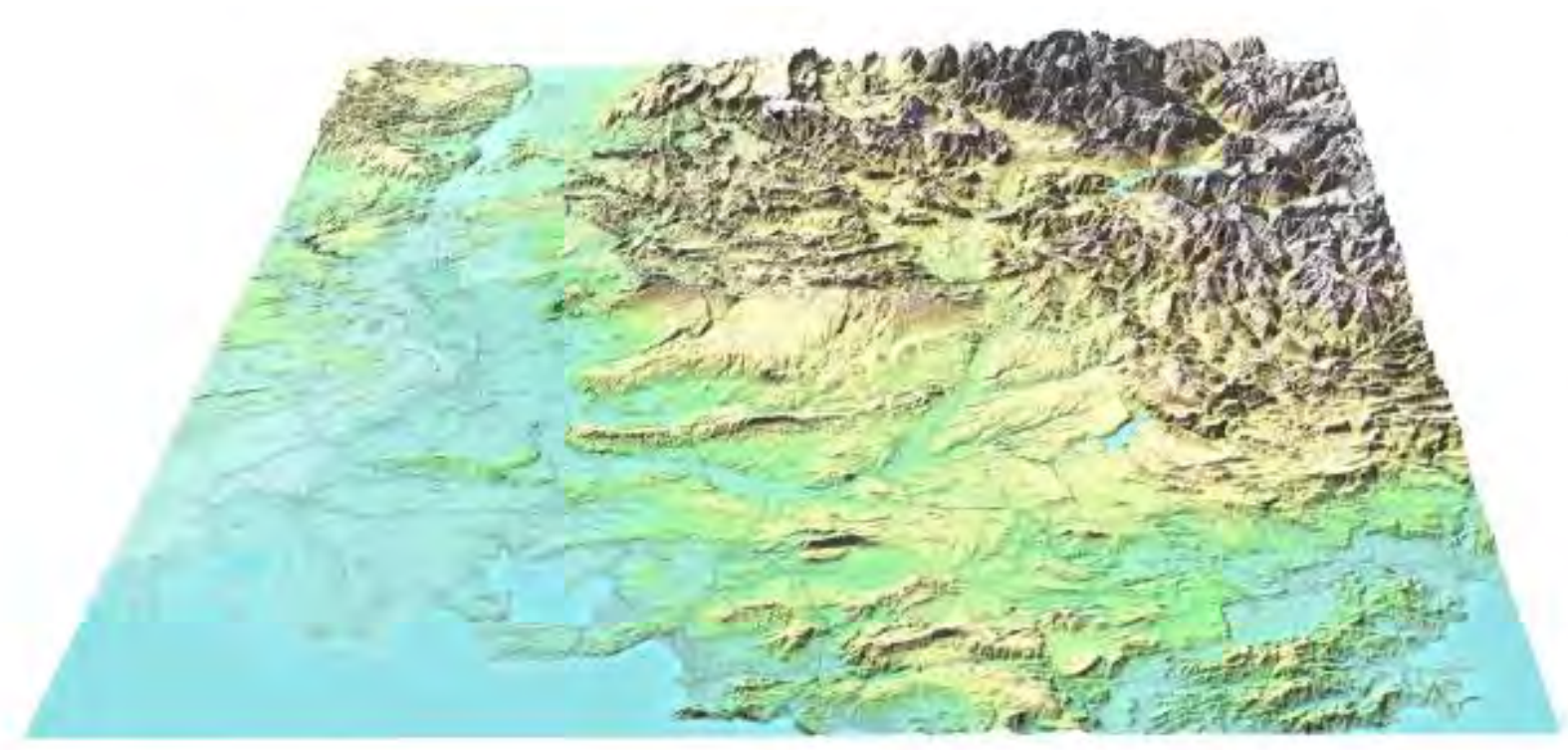

Lorsque nous avons créé l'association SOS Durance Vivante, nous nous sommes inspirés – d'où notre nom – de l'action menée, depuis des décennies par SOS Loire Vivante et nous avons adhéré au réseau ERN (Européen Rivers Network).

Au-delà des statuts, nous avons adopté un texte fondateur qui retrace nos réflexions et illustre notre vision de la Durance.

Il s'articule en trois axes :

• *La Durance sacrifiée*

Au cours du XXème siècle, la Durance a été considérée à la fois comme un « fléau » et une ressource. Il fallait la dompter pour mieux utiliser son eau, occuper son espace. Cela a conduit à une exploitation sans limite, jusqu'à priver son lit d'eau et de matériaux indispensables à sa vie.

On voit aujourd'hui que cette politique se poursuit et que ses conséquences s'aggravent.

• *La Durance renaturée*

Même s'il paraît aujourd'hui impossible de revenir à la situation d'une rivière naturelle, les effets des quelques travaux compensatoires, ceux d'une petite augmentation du débit réservé, sont perceptibles. On peut, progressivement et de manière éclairée, engager une restauration écologique sur l'ensemble de la rivière. Loin d'être utopique, cette démarche existe sur d'autres bassins : le Rhône, la Drôme, le fleuve Var, pour ne citer que les plus proches.

Mais des projets d'aménagement actuels vont directement à l'encontre de cette orientation. Actuellement, plusieurs opérations en cours et prévues, de grande ampleur, dans le lit majeur de la Durance, en pleine zone inondable, risquent d'aggraver encore la situation : artificialisation des sols, suppression de terres agricoles fertiles et irriguées, exposition aux inondations, transformations non contrôlées de la morphologie.

Une position radicale. La Durance est la rivière la plus aménagée de France (4km pour un km de rive naturelle) : il faut arrêter maintenant d'aggraver encore la situation.

C'est pourquoi, en partenariat avec les associations de défense locales, les agriculteurs menacés d'expropriation, nous avons engagé à la fois des actions de sensibilisation et des recours en justice, en particulier contre les arrêtés préfectoraux qui permettent la réalisation de projets portés par certaines collectivités locales.
S'il y a urgence face à cette situation, il est aussi important de considérer le temps long nécessaire à la connaissance partagée, à la démocratie et une vision large des réalités et des enjeux.

• *La Durance vivante, une alliée*

S'allier à la rivière, c'est ne plus la regarder comme une ennemie, ni comme une ressource ou une richesse à exploiter indéfiniment, c'est être attentif à son comportement dans sa gangue d'aménagements, c'est avancer en lui laissant une place afin qu'elle soit avant tout une rivière libre.

… il faut descendre d'un observatoire artificiellement dressé au-dessus de « la Nature » considéré comme un territoire d'expérience, de maîtrise, de marché, il faut s'immerger.

Gilles Clément (L'alternative ambiante – 2009)

SOS Durance Vivante s'est créée, pour participer à redonner un avenir à cette rivière (et à l'ensemble de son bassin versant), à la comprendre et la faire comprendre, à participer au rassemblement de compétences pour des actions et une gestion inventives et collectives.

Nous avons le devoir de laisser au vivant la plus grande marge d'adaptation : laisser un plus libre cours à l'eau, c'est restaurer le lit de la rivière, limiter les dégâts des inondations, favoriser la biodiversité, c'est aussi améliorer la vie des habitants.

Martin-pêcheurs

Notre réflexion, les actions que nous engageons, le partenariat que nous développons, prennent appui sur cette vision d'une rivière, d'un bassin, qui sont des ensembles vivants, des lieux de vie, des paysages constitutifs majeurs.

Sur cette base, nous souhaitons trouver, dans l'élaboration du SAGE, une occasion de présenter et soumettre nos idées pour l'édification d'un projet pouvant répondre aux défis d'aujourd'hui.

Apron du Rhône

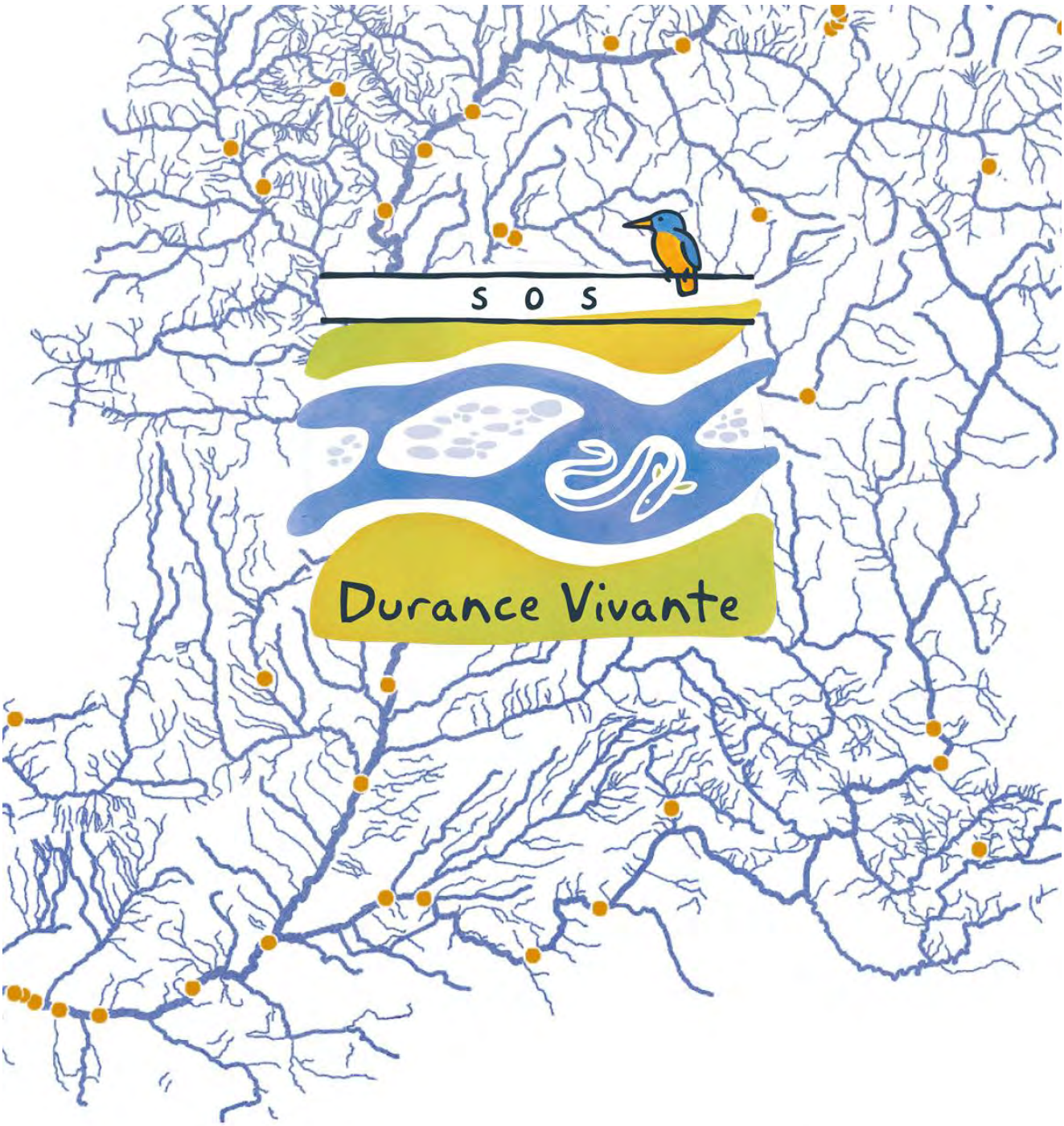

L'eau peut retrouver son cours naturel, sa qualité s'améliorer. La faune sauvage peut retrouver sa place à nos côtés. La vitalité de la rivière, sa continuité écologique doivent être restaurées.

La Durance est notre bien commun.

3- Le SAGE, une occasion à saisir

3-1- Un dispositif essentiel

3-1-1 Les règles applicables

➤ La loi sur l'eau du 3 janvier 1992, fondée sur les principes d'une « gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques » a défini les règles d'élaboration et de mise en œuvre des SDAGE (SCHEMAS *DIRECTEURS* D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX) et des SAGE (SCHEMAS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE EAUX).

➤ Le SDAGE est un outil d'orientation à l'échelle d'une grande région hydrographique (ici, le périmètre de l'agence de bassin Rhône Méditerranée Corse).

➤ Le SAGE est, à l'échelle d'une « unité hydrographique cohérente », un outil de planification stratégique et de gestion.

➤ La loi LEMA du 30 décembre 2006 (loi sur l'eau et les milieux aquatiques) reprend les dispositions antérieures en les adaptant et les renforçant :

- Affirmation que « l'usage de l'eau appartient à tous »
- Les SAGE, outils privilégiés de planification dans le domaine de l'eau et, en particulier, de l'adaptation au changement climatique
- Mise en place de la concertation préalable du public à l'amont de la phase d'élaboration
- Renforcement de la portée juridique des SAGE

3-1-2 Des orientations à développer

Le SAGE doit mettre en œuvre les orientations du SDAGE 2016-2021 Rhône Méditerranée Corse. Elles sont vertueuses :

- Adaptation aux effets du changement climatique
- Principe de non-dégradation des milieux aquatiques
- Cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
- Lutte contre les pollutions
- Préserver et restaurer les fonctionnements des milieux aquatiques et des zones humides
- Augmenter la sécurité des populations face aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

Le projet de SDAGE 2022-2027 s'inscrit dans la même ligne.

3-1-3 Un vide à combler

➤ Il n'existe pas de dispositif d'ensemble à l'échelle du bassin de la Durance.

Actuellement, deux SAGE ont été adoptés :

- le SAGE du Verdon, approuvé en 2014
- le SAGE du Calavon-Coulon, approuvé en 2015, révisé en 2019

Ces deux documents montrent à la fois ***l'intérêt d'une démarche d'ensemble*** (répartition de la ressource en eau, règlementation des usages, signature de contrats de rivières pour actions et opérations de protection) et les ***limites*** rencontrées. Beaucoup de dispositions se contentent de renvoyer à des « études », des « concertations » ce qui affaiblit la portée réglementaire et laisse le champ libre à des pratiques locales qui contredisent les orientations.

➤ Des questions à fort enjeu ne sont pas résolues : c'est le cas, notamment, du Calavon-Coulon, dont les assecs (période sans eau dans le lit de la rivière), en particulier dans la région d'Apt, sont de plus en plus longs et nombreux, alors que, par ailleurs, les crues menacent des secteurs de Cavaillon, au point que des travaux d'urgence doivent être déclenchés.

L'évolution actuelle montre la nécessité et l'urgence d'une base commune pour définir les règles et les actions afin de :

- *Faire face aux conséquences de la dégradation en cours, au moment du changement climatique*
- *Renverser la logique de prélèvement sans limite et d'artificialisation pour préserver la ressource et redonner à la rivière une marge de liberté.*

3-2- Mais une démarche aléatoire

3-2-1 Un processus complexe

➤ Le SMAVD (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance) s'est vu confier, par l'Etat, la mission d'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB). À ce titre, il est le gestionnaire du domaine public fluvial (essentiellement le lit mineur) et il est chargé de l'élaboration du projet de SAGE.

➤ Le processus engagé implique de rassembler, dans la ***Commission Locale de l'Eau*** (CLE) chargée d'élaborer, adopter et mettre en œuvre le SAGE, les représentants de l'Etat, des Collectivités Locales de différents niveaux (de la Région à la Commune), des organismes chargés de la Gestion de l'Eau et des « usagers », catégorie composite qui regroupe les organismes gestionnaires des canaux d'irrigation et réseaux d'adduction, les activités économiques et industrielles (y compris EDF), le tourisme, les pêcheurs, chasseurs et défenseurs de la Nature et de la Biodiversité.

➤ **La CLE (en instance d'approbation par le Préfet) sera ainsi composée de 100 personnes et apparaît plus comme une juxtaposition d'intérêts qui auront à trouver des compromis qu'une assemblée pouvant adopter une politique claire, des orientations, des priorités et un ensemble d'actions à la hauteur des enjeux.**

3-2-2 Un repli de l'Etat sans passation de témoin

➤ Les aménagements lourds des années 50 et 60 ont placé l'Etat et plus précisément les Gouvernements, dans une situation de décideur majeur et d'arbitre. En contrepartie des droits et pouvoirs conférés à EDF, concessionnaire de l'Etat et entreprise nationale dirigée par le Gouvernement, les bénéficiaires des prélèvements d'eau (notamment les canaux d'irrigation) ont reçu des garanties légales, dont la mise en œuvre s'effectue au travers de la Commission Exécutive de la Durance.

➤ Cette situation a, bon an mal an, permis d'assurer un fonctionnement apparemment maîtrisé (production d'électricité, approvisionnement en eau potable et agricole, utilisation touristique du Verdon et de Serre-Ponçon). On a vu pourtant que cela s'est souvent fait au détriment de la rivière elle-même, avec des conséquences parfois très graves, notamment pour l'Etang de Berre.

➤ Aujourd'hui on assiste à un repli généralisé de l'Etat :

- En transférant, avec la loi GEMAPI, la compétence aux communes et leurs groupements.

- En privatisant EDF, qui perd son statut d'entreprise nationale et voir des pans entiers de son activité soumis aux impératifs du profit.

- En enclenchant, sur ordre de la Commission Européenne, la mise en concurrence des concessions de barrages et usines hydroélectriques. Les conséquences :

➤ Le transfert des compétences vers les collectivités communales et intercommunales, s'il relève d'un principe positif de décentralisation, s'effectue sans réel transfert de ressources : les charges et responsabilités de l'Etat sont diminuées, les collectivités sont censées prendre les responsabilités sans disposer des moyens de les exercer. Pire, la Région et les Départements diminuent à leur tour leurs engagements, comme on le voit avec le non-renouvellement du contrat de rivière.

➤ Sur le plan opérationnel, l'Etat se retirant et EDF étant affaibli, les deux éléments qui, seuls, pouvaient avoir une vue d'ensemble et les moyens d'agir se sont éloignés. On assiste déjà à un recul inquiétant des dispositifs existants (voir ci-dessus) ; on peut craindre, dans un proche avenir, une diminution de l'entretien de la rivière et des ouvrages ; on peut redouter l'insuffisance ou l'absence de dispositif à même de faire face aux situations de crise.

➤ Au moment même où le changement climatique met en cause la ressource elle-même et appelle donc à des mesures bien plus importantes, le choix est fait de mettre face à face des intérêts localisés et parfois contradictoires, sans perspective de favoriser une véritable gestion collective de la Durance et son bassin.

3-2-3 Les contradictions du SMAVD

🡐 Il est, en principe, compétent sur l'ensemble du bassin hydrographique, mais son périmètre opérationnel ne va que de l'aval de Serre-Ponçon à Avignon. Ailleurs (en amont et sur les affluents), il doit composer avec de nombreux Syndicats Intercommunaux qui défendent des points de vue et des intérêts spécifiques. Son financement dépend, pour une large part, des honoraires perçus sur les opérations dont il est maitre d'ouvrage (notamment les digues). Il peut y avoir contradiction entre cette réalité et ses missions générales (le SAGE, Natura 2000). S'il a produit un dossier de diagnostic complet et sincère, le dossier de périmètre du SAGE, réalisé par son équipe salariée et adopté par le comité syndical, il restera, au moment des prises de décisions, à en tirer toutes les conséquences.

➤ Son instance dirigeante, le Comité Syndical, est majoritairement composée de représentants de collectivités riveraines qui voient, dans les terrains situés dans la plaine inondable, des espaces privilégiés pour les opérations d'aménagement, notamment en zones d'activités. Le SMAVD pourra-t-il assumer jusqu'au bout des orientations qui, selon la logique exprimée dans le SDAGE et confortée par le diagnostic, conduiraient, notamment à développer une politique de renaturation et mettraient fin aux projets d'aménagement et d'artificialisation ?

3-3- Eviter l'enlisement

Face aux contradictions et à l'émiettement des compétences, l'ambition d'un processus qui consiste à définir des orientations sur un périmètre considérable pour un système particulièrement complexe, est difficile à tenir. Le risque est de ne pas voir aboutir un véritable projet.

Deux écueils se profilent tout particulièrement.

3-3-1 un délai inacceptable

Les techniciens du SMAVD estiment le délai d'adoption du SAGE à 10 ans environ.

➤ Depuis la désignation en 2010 du SMAVD en EPTB ayant vocation à animer l'élaboration du SAGE, il s'est déjà écoulé 10 ans. Les discussions, engagées avec l'Etat en 2017 pour, à la fois définir le périmètre du SAGE et fixer la composition de la CLE, n'ont pas encore abouti, fin 2020, à la publication d'un arrêté préfectoral.

➤ L'estimation d'un nouveau délai de 10 ans apparaît donc réaliste. Mais elle est totalement déconnectée de la réalité : les difficultés qui apparaissent aujourd'hui s'accélèrent et s'aggravent, alors que des opérations qui affaiblissent encore plus la rivière se poursuivent et se multiplient. Est-il raisonnable d'attendre aussi longtemps lors que les situations se tendent, que selon le SDAGE lui-même, il faut privilégier la prévention ?

➤ La survenance de situations de crise, voire de crise extrême, comme on vient d'en connaître dans les Alpes Maritimes met en évidence le caractère d'urgence des mesures à prendre, en contradiction avec le rythme et les délais suivis et annoncés.

3-3-2 le risque d'un consensus mou

➤ Les précédents des SAGE du Verdon et du Calavon-Coulon montrent que l'hypothèse d'un document a minima n'est pas théorique. Malgré le SAGE, en vigueur depuis 5 ans, le Calavon continue d'être à sec en été à Apt et sa partie aval, le Coulon, continue à menacer le centre-ville de Cavaillon.

➤ Bien que le SMAVD ait souhaité, initialement, que le SAGE Durance concerne l'ensemble du bassin versant, le représentant de l'Etat en a limité le périmètre en excluant le Verdon et le Calavon-Coulon, qui ont déjà fait l'objet de SAGE. Le SMAVD a tenté d'imaginer un dispositif confédératif, dans lequel le futur SAGE Durance et la future CLE se « coordonneraient » avec les SAGE et les CLE du Verdon et du Calavon pour aboutir à une

sorte de « méta-SAGE » (alors que, aucun texte ne le prévoyant, la portée juridique d'un tel document serait incertaine), qui pourrait faire figure « d'usine à gaz ».

➢ S'agissant du SAGE Durance lui-même, les conflits d'intérêt potentiels entre les territoires apparaissent d'ores et déjà. Les utilisateurs et gestionnaires des ouvrages de la basse Durance, demandent un débit suffisant en été pour maintenir l'irrigation. Le SMADESEP, syndicat mixte de Serre-Ponçon, veut maintenir le niveau du lac pour le maintien et le développement du tourisme, qui représente une bonne part de l'activité économique et de l'emploi du Département des Hautes Alpes. Quels arbitrages pourront-ils être effectués ? La CLE, dans sa composition et son mode de fonctionnement, permettra-t-elle de faire apparaitre des majorités sur les questions de fond qui commandent l'utilité et l'efficacité du SAGE ?

La solution de facilité d'un « SAGE a minima » qui sauverait les apparences, pourrait être malheureusement l'aboutissement d'un processus long et coûteux.

4- Pour avancer : nos propositions

4-1- Construire le projet

Pour construire un SAGE répondant aux enjeux, *SOS Durance Vivante* propose :

- **des orientations**
- **des objectifs**
- **des actions**

4-2-1 des orientations

- ✓ **Traiter la Durance et son bassin comme un tout, constituant notre bien commun**
- ✓ **Engager sans délai un processus de renaturation**
- ✓ **Ne pas aggraver l'artificialisation**
- ✓ **Favoriser les pratiques économes dans tous les usages**
- ✓ **Prendre en compte, sans attendre, les conséquences du changement climatique**
- ✓ **Pour une Durance intégrée à son territoire et reconnue par la population.**
- ✓ **Pour une réflexion partagée sur la question de la personnalité juridique de la rivière (ou du bassin)**

4-2-2 des objectifs

- ✓ **Augmenter rapidement le débit réservé**
- ✓ **Appliquer rigoureusement la règle de non-construction dans le lit inondable**
- ✓ **Reconnaître l'équipement hydraulique (barrages, canal et usines) comme un Service d'Intérêt Economique Général (SIEG) au sens du droit européen, le mettant ainsi à l'abri des règles de concurrence et des aléas de la privatisation. Engager sur cette base un travail collectif pour, en application des dispositions du futur SAGE, définir une instance gérant la répartition de l'eau entre les différents usages, dont la production hydroélectrique, décidant des aménagements et coordonnant les missions des différents intervenants**
- ✓ **Economiser l'eau : développer des pratiques agricoles et touristiques moins consommatrices, faire la chasse au gaspillage, supprimer les fuites dans les réseaux de distribution, promouvoir la sobriété**
- ✓ **Préserver et améliorer l'arrosage gravitaire, patrimoine majeur de la Provence**
- ✓ **Retrouver une culture de l'inondation, reconstituer les zones d'expansion**
- ✓ **Développer la connaissance de la rivière et son approche respectueuse**
- ✓ **Privilégier une participation centrale des citoyens, pour « donner la parole » à la rivière et, à terme, construire un véritable « Parlement de Durance »**

4-2-3 des actions

- ✓ **Lancer des analyses indispensables à des décisions importantes**
  - o **Impacts du relèvement du débit réservé**
  - o **Impact des crues sur l'ensemble du bassin**
  - o **Faisabilité de la généralisation des STEP (stations de transfert d'énergie par pompage)**
  - o **Analyse précise, publique et en temps réel, de la qualité des eaux**
  - o **Etude quantitative et qualitative des eaux souterraines**

- ✓ **Lutter contre les atteintes à la qualité de l'eau ; mettre en place une veille sur des projets portant atteinte à la qualité de l'eau (notamment les installations de stockage de déchets, les stations d'épuration) en liaison avec les riverains**

- ✓ **Soutenir les organismes gestionnaires des canaux d'irrigation dans leurs actions**
  - o **Pour une agriculture économe de l'eau**
  - o **Pour le rechargement des nappes phréatiques**
  - o **Pour leur rôle environnemental (biodiversité, plantations, paysages, parcours)**

- ✓ **Lutter contre le démantèlement du service public de l'énergie électrique, contre la mise en concurrence des concessions des barrages et usines, pour une gestion unitaire de la chaîne Durance-Verdon au service de l'intérêt général**

- ✓ **Empêcher la réalisation de zones d'activité en secteur inondables, comme à Cavaillon, Pertuis, Chateaurenard**

Les Hauts Banquets à Cavaillon

- ✓ **Organiser des initiatives de découverte de la rivière**
  - o **Observation de la faune et de la flore, parcours, information, événements**

4-2- Enclencher une dynamique de l'action

4-3-1 D'emblée, une parole forte et claire

La réussite du projet nécessite de définir, dès le départ, des orientations et des objectifs mais aussi **des réponses aux questions immédiates**, sans attendre la fin du processus.

Voici plusieurs des points principaux :

➤ L'ampleur des aménagements menace le fonctionnement même du bassin. Le débit de l'eau est 20 fois inférieur au débit naturel avec des conséquences graves et multiples : réduction des tresses, modifications de la ripisylve, affaissement du lit, mise en cause des conditions de vie de nombreuses espèces animales et végétales, sensibilité aux pollutions. **Il est indispensable d'augmenter rapidement le débit réservé (actuellement de 9M3/sec), de le doubler dans un premier temps puis de lancer une étude sur différentes hypothèses et leurs effets.**

➤ Pour ne pas aggraver la situation, **adopter, sans délai, la règle de non-construction dans le lit inondable.** Cela passe par un moratoire sur les projets en cours de zone d'activité. Ceux-ci, en détruisant des terres agricoles fertiles et irrigués, compromettent à terme la sécurité alimentaire, aggravent les risques d'inondation, perturbent le fonctionnement de la rivière.

➤ Au-delà de la lutte contre l'artificialisation, engager, comme cela est prévu dans d'autres vallées (le Var, la Rhône, la Drôme) **un processus de renaturation** et améliorer la continuité écologique en modifiant ou supprimant certains ouvrages, notamment des digues et des seuils, en favorisant le retour à des transports de matériaux (galets, graviers, limons) grâce à un accroissement du débit de la rivière, à l'ouverture des barrages lors des crues. Le premier objectif est qu'à terme, la Durance et son bassin **retrouvent leurs tresses**.

➤ **Ne pas désorganiser la gestion du bassin en mettant en concurrence les concessions des ouvrages hydroélectriques** : leur privatisation se traduirait par une perte de contrôle sur la répartition des usages de l'eau, qui deviendrait particulièrement dangereuse en cas de crise. Le risque d'un défaut d'entretien des ouvrages serait accru. Nous considérons que l'eau, un bien commun essentiel, ne peut servir de support à des intérêts privés, voire spéculatifs.

L'impact des barrages du système Durance-Verdon sur le climat, sur la continuité écologique, sur les transports solides, rend cette prise de position encore plus essentielle. Concrètement, nous proposons de restructurer la gestion de l'ensemble de la chaîne Durance –Verdon, qui forme un tout indissociable en mettant en place une concession unique, attribuée à un Service d'Intérêt Economique général. Parallèlement, le processus de privatisation par étapes d'EDF, actuellement accéléré par le projet « Hercule », doit être arrêté. Ces mesures doivent permettre, dans le cadre d'une réflexion d'ensemble sur la relation entre les biens communs, l'organisation des services publics qui les gèrent en tout ou partie et la nécessaire participation des citoyens, de redéfinir, à terme, un dispositif cohérent appliqué à toutes les échelles, du local au national.

➤ La question de l'électricité ne peut être abordée sous le seul aspect de la production : la baisse de la ressource en raison du réchauffement, les problèmes de refroidissement des réacteurs nucléaires (dont ITER) montrent qu'il n'y a pas d'énergie illimitée, pas plus que d'eau illimitée. **Cela place l'économie dans les usages au cœur de la réflexion** : économies d'énergie, pratiques agricoles moins consommatrices d'eau qui limitent le prélèvement sur la nappe, préservent la qualité de l'eau, donnent au sol une capacité de rétention et d'absorptions et maintiennent des espaces de biodiversité. De ce point de vue***, l'arrosage gravitaire, patrimoine majeur de la Provence, doit être préservé et amélioré,*** d'autant plus qu'il constitue un facteur majeur de rechargement de la nappe, elle-même décisive pour l'alimentation en eau potable. La restitution de l'eau dans le cours naturel doit être développée.

➤ Nous demandons que la solution des STEP (Stations de Transfert d'Eau par Pompage) qui pourrait, à la fois permettre de stocker l'énergie hydroélectrique et réalimenter la Durance et le Verdon (elle existe déjà à Sainte Croix) soit enfin étudiée (demande formulée depuis près de 15 ans par l'association l'Etang Nouveau).

➤ **Retrouver une culture de l'inondation** : les ouvrages de « protection » peuvent être dépassés lors d'épisodes aigus (exemple, les digues de l'Eze à Pertuis en 1992 et 2019) ; en resserrant le lit, ils augmentent le débit et aggravent les crues. Dans le processus de renaturation on cherchera à rétablir des zones d'expansion, y compris en milieu urbain ; les documents d'urbanisme devront intégrer l'inondabilité et les modes d'aménagement, de construction et d'exploitation économiques devront en tenir compte.

➤ **Favoriser l'accès à la rivière pour toutes les pratiques raisonnables et encadrées** (pêche, chasse, promenades, observation de la faune et de la flore, activités nautiques) et développer une offre pédagogique et populaire de découverte du milieu. Mettre en place une gestion de la sécurité d'accès (alertes, secours, prévention incendie, police de l'environnement. Contrôler et limiter les usages illicites (dépôts sauvages, prélèvement de matériaux et de bois, pollutions).

4-3-2 pour accélérer, s'appuyer sur la mobilisation citoyenne

La situation et son évolution ne pourront s'accommoder des délais annoncés pour l'aboutissement du SAGE. Nous sommes à la merci d'événements qui pourraient mettre soudainement en cause le fonctionnement du bassin de la Durance et porter atteinte à son rôle de ressource stratégique. De telles situations généreraient des prises de décisions unilatérales et autoritaires qui, en éloignant encore plus les riverains, usagers, élus, pourraient aiguiser les conflits d'intérêts et les contradictions, aggravant encore plus les difficultés.

Au contraire, il est indispensable d'impliquer sans délai les citoyens. Or leur sensibilité à l'égard de la Durance est en évolution :

- Agriculteurs, riverains, pêcheurs, amoureux de la nature, des oiseaux, ont des centres d'intérêt différents qui recouvrent une passion commune.

- Les riverains commencent à être directement touchés par les dégradations de la rivière : outre les épisodes violents qui nourrissent les inquiétudes, les déséquilibres croissants (débit trop faible, baisse du lit, baisse des nappes phréatiques, baisse de la biodiversité) sont de plus en plus perceptibles.

- La multiplication de projets menaçants entraîne des mobilisations : implantation et extension des zones d'activités dans le lit majeur inondable, réduction des terres agricoles, massacre des paysages, mise en concurrence des concessions de barrages (« privatisation »).

- La mobilisation avec, dans certains cas, des résultats positifs nourrit la réflexion et permet de faire le lien avec les actions menées dans d'autres territoires. Elle met en relation la situation à différentes échelles, du local au régional et les sujets de plus en plus sensibles, comme le changement climatique, la pollution, la place de l'homme dans la nature.

4-3-3 pour un débat ouvert et approfondi : citoyens, élus, gestionnaires, usagers

- Il s'agit de dépasser à la fois un système de décision obscur et des réactions émotionnelles à des événements spectaculaires, comme les inondations. Le nécessaire débat sur les sujets qui sont au cœur de la construction du projet et devraient se retrouver dans le SAGE Durance, doit inclure tous ceux qui sont directement concernés et, en premier lieu les citoyens pour qui la Durance, source de vie et puissante figure de la nature en Provence, constitue pour l'avenir un enjeu majeur. C'est la raison

pour laquelle ***la présence des citoyens*** dans les débats, les instances de discussion et de travail, que ce soit directement ou au travers de collectifs, de groupes d'action ou d'associations dont l'objet est directement lié à cet enjeu, ***est un élément-clé pour la réussite du projet.***

➤ Nous estimons aujourd'hui que, sous une forme ou une autre, le mode d'organisation de la réflexion institutionnelle (élaboration du SAGE) gagnerait beaucoup à s'ouvrir. Mais, au-delà, nous avons besoin d'un débat vivant, nourri des situations et des pratiques, confrontant différentes approches, enrichi des études et expériences (de ce point de vue, le dossier de périmètre du SAGE, élaboré par le SMADV et publié en 2020, constitue une base appréciable).

En participant activement, en octobre 2020 à Vivant ! « Le mois de l'alimentation en Durance », à son programme de plus de 100 rendez-vous (visites, rencontres, conférences et discussions) dans 16 communes de la Basse Durance, nous avons avancé résolument dans cette direction. Nous préconisons la mise en place de consultations participatives en divers lieux le long du cours de la Durance. Nous avons, en ce sens, proposé au Parc Naturel Régional du Luberon notre contribution lors de l'appel à projet de l'Agence de l'Eau : « Eau et participation citoyenne ».

4-3-4 Une construction collective et publique : un Parlement de Durance.

➤ On a vu que la Commission Locale de l'Eau, telle que définie par les textes actuels, n'est pas adaptée à faire émerger la véritable politique d'ensemble dont la Durance et son bassin ont besoin. Pour autant, elle devrait être bientôt constituée et pourra se réunir, ce qui constitue, malgré les limites que nous avons indiquées, un progrès par rapport à la situation précédente. En outre, ***le dossier initial*** dressant les pistes de réflexion et fondé sur le dossier de périmètre déjà publié par le SMAVD, ***sera soumis à la concertation publique*** : ce sera l'occasion pour les citoyens, dans leurs différents modes d'intervention, de se manifester.

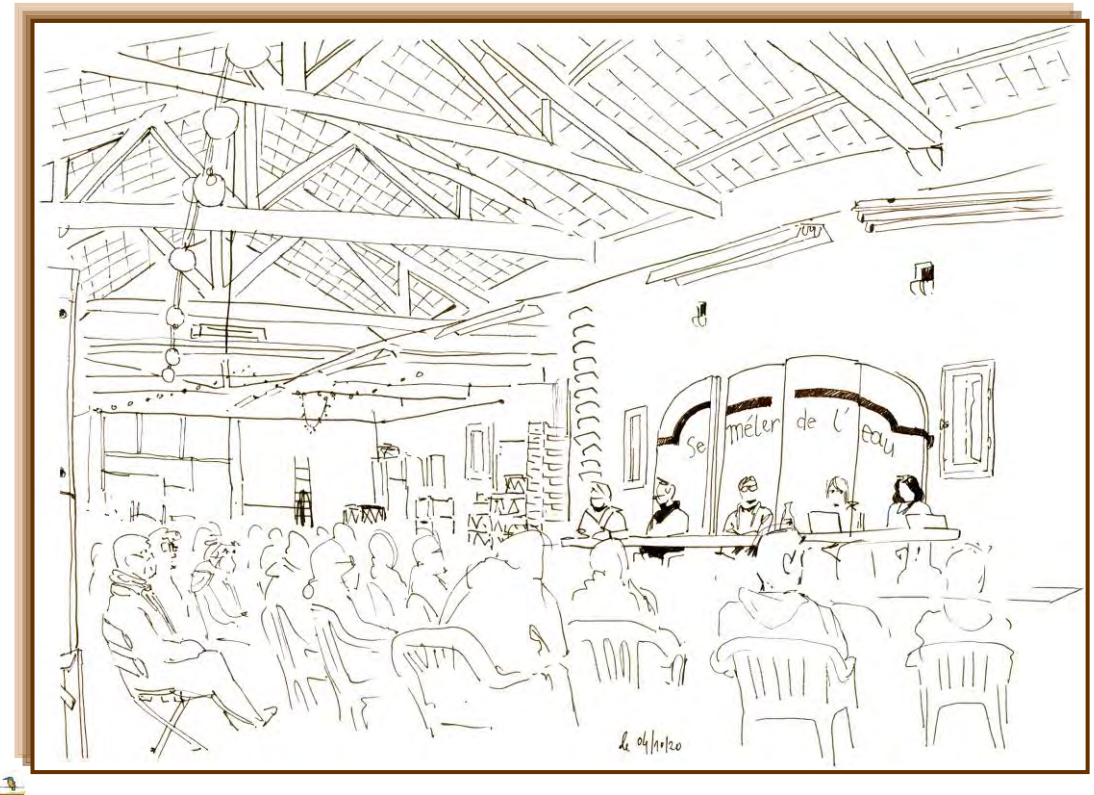

➤ Il est donc possible de susciter et d'élargir une dynamique de projet. Elle peut se refléter aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la CLE. Pour sa part, SOS Durance Vivante œuvre pour reconnaître une identité à la rivière, lui donner une personnalité juridique. Dans cette optique, **le Parlement de Durance représentera la rivière et son bassin, parlera pour elle, la protégera**. Il deviendra une véritable structure politique sur l'ensemble du bassin avec une participation centrale des citoyens, en s'appuyant sur les concepts de démocratie participative et d'éducation populaire. Nous prenons conscience que nous partageons avec la Durance une communauté de vie et une communauté de destin. Nous entrons dans des relations de respect et de réciprocité avec la rivière, nous passons une alliance avec elle. Soyons capables de nous réinventer, de voir autrement la relation à la Durance et à sa vallée qui nous font vivre et que nous partageons avec les poissons, les oiseaux, le sable, les galets, les arbres et les végétaux…

5- Poursuivre : vos réactions à ce dossier

Ce dossier contient un ensemble d'analyses et de propositions. Il est adressé aux membres appelés à siéger dans la CLE, aux élus aux échelles locale (Maires, Présidents d'Intercommunalités), départementale et régionale, aux acteurs économiques, associatifs, aux collectifs et groupes d'action. Sous une forme synthétique, il fera l'objet d'une plus large communication en direction du public. Les citoyens seront invités à réagir.

D'ores et déjà, vous pouvez intervenir dans les cadres ci-dessous ou librement, à votre guise, en vous adressant :

- Par courrier à : **SOS Durance Vivante, La Grande Bastide, 1139 chemin des Iscles de Durance 84530 Villelaure.**
- Par mail à **sosdurancevivante@laposte.net**
- Sur le site **sosdurancevivante.org** dans la rubrique **Propositions.**

Vos commentaires

Vos propositions

Vos engagements

Si notre action et notre combat vous concernent et vous donnent envie d'aller plus loin, vous pouvez aussi nous rejoindre.

SOS Durance Vivante, ce sont :

- ← Des amoureux et des pratiquants de la Durance, agriculteurs irrigants, riverains, pêcheurs, élus, professionnels, qui mesurent les effets d'une politique non contrôlée et s'alarment des risques qu'elle entraîne à l'heure du changement climatique
- ← Un groupe de réflexion et d'action depuis 2018 ; une association créée en janvier 2020
- ← Aujourd'hui : 30 adhérents, des sympathisants de plus en plus nombreux

SOS Durance Vivante agit :

- ← Production de nombreux documents : analyse du système hydraulique Durance-Verdon, la gestion de la Durance, la personnalité juridique des fleuves, l'analyse de la pollution …
- ← Interpellation des élus sur la « privatisation des barrages »
- ← Action contre les projets dangereux : ZAC des Hauts Banquets à Cavaillon, Extension de la ZAE de Pertuis, pollution de l'Eze, Agrandissement de la décharge de Ventavon
- ← Organisation de parcours de connaissance
- ← Participation au « Big Jump », baignade militante en juillet 2019
- ← Des conférences, un logo, un flyer.
- ← Un site internet : **sosdurancevivante.org.**

SOS Durance Vivante, un engagement démultiplié :

- ← Un partenariat développé à plusieurs échelles :
  - Local : l'Etang Nouveau (Berre), La Parole aux Citoyens (Mallemort) Foll'Avoine et AVEC (Cavaillon) Confédération Paysanne 84, Sauvons Nos Terres 84, Terres Vives Pertuis …
  - Régional : France Nature Environnement, Collectif « Ne nous laissons pas tondre » à Serre-Ponçon …
  - National : travail en commun avec SOS Loire Vivante (qui nous a inspirés pour notre nom)
  - Au-delà : adhésion au réseau ERN (European Rivers Network)
- ← Un interlocuteur vigilant et reconnu
  - Avec le SMAVD-EPTB
    - Participation à « un dimanche en Durance » organisé par la SMAVD en juillet 2019
    - Participation et animation d'atelier lors de la journée des associations sur le SAGE organisée par la SMAVD en janvier 2020.
  - Avec les élus régionaux, départementaux et les parlementaires
    - Lettre ouverte au Président de la Région sur la mise en concurrence des concessions hydroélectriques et réponse
    - Courriers aux Présidents de Conseils Départementaux et réponses Bouches du Rhône et Vaucluse

Courriers aux parlementaires, réponses et rencontres.